

Dictature, amnistie et réconciliation*

Daniel Aarão Reis¹

Par rapport aux questions que je vais traiter dans cet article, et qui ont déjà provoqué, et provoquerons encore, tant de polémique, je me situe comme mémorialiste et comme historien. Mémorialiste, pour avoir participé intensément et personnellement à des processus et à des épisodes qui seront évoqués dans ce texte. Historien, parce que j'ai consacré une grande partie de ma vie à les étudier et à y réfléchir du point de vue de l'Histoire.

Entre Mémoire et Histoire il y a, c'est bien connu, des entrelacements et des autonomies. Pour ce qui est de la mémoire, nous savons tous qu'il est nécessaire de la situer dans un contexte, de la comparer, de la critiquer, parce que nous savons qu'elle est inexorablement sélective et tendanciellement unilatérale. Ce qui est important n'est pas tellement qu'elle corresponde au processus historique, mais plutôt la logique et la cohérence interne de la version de chaque témoin. Pour fantaisistes et illusoire qu'elle soit, et il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre fantaisie et illusion, elle garde toujours une valeur en soi, et devient un document.

Quant à l'histoire, on a perdu depuis longtemps l'ambition de l'objectivité dans laquelle croyaient les anciens. Chaque historien a un angle d'analyse, des présupposés et des prémisses, des approches spécifiques, des objectifs à atteindre, ce qui m'a conduit de plus en plus à concevoir l'histoire comme une discipline, un art, plus qu'une véritable science.

* Le contenu de cet article a été présenté dans la conférence d'inauguration du Programme de Pós-Graduação en Histoire, Politiques et Patrimoine Culturel du Centre de Documentation de la Fondation Getulio Vargas (CPDOC/FGV) le 22 mars 2010.

¹ Professeur Titulaire d'Histoire Contemporaine à l'Université Fédérale Fluminense / UFF

Il importe de souligner que même le travail de l'historien a besoin d'être situé dans son contexte, mais qu'il a l'obligation de ne pas être unilatéral, d'indiquer les sources qu'il utilise, de les comparer et critiquer, en incluant l'exercice de la mémoire comme document historique.

Pour être fidèle à la discipline et à l'art qu'il a choisis, l'historien devra contrôler ses tentations subjectives, ses penchants *a priori*, et se préoccuper, dans la mesure du possible, de la vérité, pour difficile que cela puisse paraître.

Dans cet article j'ai l'intention de travailler comme historien et de faire en sorte que ma condition de mémorialiste n'interfère pas excessivement. C'est un défi : on va voir s'il est possible de le tenir.

Je travaillerai avec des références à des livres et à des articles², mais je ne les répéterai pas, puisque je n'arrête pas d'effectuer des ajustements, des redéfinitions, des retouches, suscités par des débats ultérieurs et par la réflexion qui change sans cesse sous l'influence du temps dans lequel on vit.

Je formulerai des points de vue polémiques, parce j'entends susciter l'inquiétude, le doute, le débat.

Je voudrais présenter, commenter et discuter quelques questions, liées les unes aux autres.

La première question concerne le caractère de la Loi d'Amnistie, approuvée en août 1979

Pour moi, cette loi a configuré un *pacte de société*.

² Cf. entre autres: Daniel Aarão Reis, 2000; 2004 et 2010

Cela ne signifie pas qu'il y a eu unanimité. Il n'y a jamais unanimité, bien qu'un consensus³, réunissant de larges secteurs sociaux, puisse se former en certains moments dans différentes sociétés.

Dans le cas de la loi mentionnée, il est prouvé que tout le monde n'était pas d'accord : en fait, ceux qui souhaitaient une amnistie *ample, générale et sans restrictions*, qui impliquerait aussi le démantèlement de la police politique et le jugement des tortionnaires, furent marginalisés. Toutefois cette proposition, de toute évidence, n'enthousiasma pas les gens.

Ce qui prévalut, et avec difficulté, approuvée par une petite majorité, fut une loi restrictive, au point que, en plus de maintenir en détention des prisonniers politiques⁴, elle **a suscité, et suscite jusqu'aujourd'hui**, le débat sur le fait de savoir si les tortionnaires sont, ou non, couverts par un article controversé sur l'amnistie des *crimes connexes* à ceux perpétrés par des personnes qui s'opposèrent à la dictature et qui furent persécutées par cette dernière⁵.

³ Le concept de *consensus*, dans l'acception que j'utilise, désigne la formation d'un accord d'acceptation du régime existant par la société : accord explicite ou implicite, incluant l'appui actif, la sympathie accueillante, la neutralité bienveillante, l'indifférence, ou, à la limite, le sentiment d'impuissance absolue. Ce sont des nuances bien différenciées, qui peuvent, selon les circonstances, évoluer dans des directions différentes, mais toutes contribuent, à un moment déterminé, à maintenir un régime politique ou à affaiblir une éventuelle lutte contre ce régime. La répression, et en particulier l'action de la police politique, peuvent encourager ou renforcer le consensus, mais ne doivent jamais être considérées comme décisives pour sa formation.

⁴ Un peu plus tard, avec la reformulation de la Loi de Sécurité Nationale, les peines furent drastiquement réduites, ce qui permit, en définitive, que tous les prisonniers politiques fussent libérés. Mais ces derniers seront amnistiés, au plein sens du mot, seulement plus tard, en 1985, quand la Loi d'Amnistie approuvée en 1979 fut revue.

⁵ Le débat, de caractère politico-juridique, continue jusqu'aujourd'hui. Juridiquement, il y a déjà eu une décision du Tribunal Suprême Fédéral (STF), provoquée par une initiative de l'Ordre des Avocats du Brésil (OAB), quand le STF décida, à majorité, que les tortionnaires seraient protégés par la Loi d'Amnistie approuvée en 1979. Malgré cela, toutefois, le débat politique continue.

En ce moment, toutefois, ce qui m'intéresse n'est pas tellement ce débat spécifique, mais plutôt les silences qui servirent de fondement et qui s'établirent autour de la loi d'Amnistie⁶.

Trois silences.

Le silence sur la torture et les tortionnaires.

Le silence sur l'appui de la société à la dictature.

Le silence sur les propositions révolutionnaires de gauche, vaincues entre 1966 et 1973.

Réfléchissons un peu sur ces trois silences.

Le silence sur la torture et les tortionnaires

Sur ce point également il est impossible d'affirmer que le silence fut total, unanime. Il y eut toujours, pendant toute la durée de la dictature, des voix courageuses, de journalistes, d'hommes politiques, d'autorités ecclésiastiques, de militants révolutionnaires, qui dénoncèrent la torture et les tortionnaires⁷. Ce furent, toutefois, des voix isolées. Et quand l'Amnistie fut finalement approuvée, la grande majorité préféra ne pas parler de ce sujet, l'ignorer ou simplement ne pas y penser.

⁶ Toute amnistie implique des silences. Contrairement à un certain sens commun, amnistie ne signifie pas *pardon*, mais *oubli*.

⁷ Entre les premiers, et comme précurseur, le journaliste et homme politique Marcio Moreira Alves. Dans l'Eglise Catholique se distingua, entre autres, Dom Helder Câmara, qui, malgré les menaces, dénonça ouvertement à l'extérieur, dès le début des années 1970, les tortures pratiqués par les organes de répression. Sans parler des militants révolutionnaires et de leurs camarades, qui dans l'exil, en Europe, aux Etats-Unis et dans le monde socialiste, dénonçaient avec persévérance la torture comme politique d'Etat au Brésil.

Que signifiait cette attitude ? A mon avis, elle exprimait la perspective de se débarrasser d'une expérience qu'on considérait dépassée. Le livre de Fernando Gabeira, publié en 1979, joua à cet égard un rôle important⁸. Bien écrit, traitant de manière ironique des thèmes brûlants, il offrit une interprétation des la dictature et des luttes menées contre elle qui était empreinte d'un certain humour et d'esprit de conciliation. Le passé, c'était du passé. Pourquoi ne pas regarder devant soi, en évitant de regarder dans le rétroviseur ?

Ainsi, les tortionnaires furent laissés en paix, et la torture fut poussée sous le tapis. Il s'agissait, au moins temporairement, d'oublier le passé. Un court-circuit de la mémoire ? Pour confirmer le lieu commun bien connu selon lequel le peuple brésilien n'a pas de mémoire ? Rien de tout cela. Seulement la proposition de se débarrasser d'un passé qu'on voulait dépasser, mais sur lequel il n'existait pas encore une analyse bien structurée ou un récit clair et consensuel, socialement et politiquement acceptable.

Le silence sur l'appui de la société à la dictature.

Dès le début, la dictature a toujours suscité des oppositions, qui se sont multipliées, surtout vers la fin des années 1970, lorsqu'il devenait difficile de rencontrer quelqu'un disposé à appuyer explicitement le régime en voie d'extinction. Déjà en 2008, dans les commémorations du 40^e anniversaire de 1968, il était presque impossible de rencontrer quelqu'un qui eût appuyé de manière inconditionnelle la dictature. C'est une énigme.

Comment le régime a-t-il pu durer si longtemps sans que personne ne l'appuyât ?

Mais il eut des appuis, larges et consistants.

⁸ Fernando Gabeira, 1979. *O que é isso, companheiro?* Codecri, Rio de Janeiro, 1979. Publié quelques mois après l'entretien accordée par l'auteur, encore en exil, à l'hebdomadaire *O Pasquim*, et qui eut alors une grande répercussion.

On pourrait citer beaucoup d'exemples, mais trois, très significatifs, suffiraient pour élucider d'une autre manière le processus historique

En premier lieu, les Marches de la Famille avec Dieu pour la Liberté, quand tout commença. Des millions de personnes y participèrent. Cinq cent mil à São Paulo le 19 mars 1964, avant le coup d'Etat. Un million à Rio de Janeiro, le 2 avril, dans ce qu'on appela alors la Marche de la Victoire. Plus tard, encore des dizaines et dizaines de milliers. Les gens marchèrent jusqu'à septembre de 1964. Il n'y eut pas de grande ville sans sa marche, sans compter beaucoup de villes moyennes et petites⁹.

En second lieu, les indices élevés de popularité du général Garrastazu Medici, qui fut à la tête de la dictature dans les sinistres années de plomb¹⁰.

En troisième lieu, enfin, le nombre significatif de voix obtenu par l' Aliança Renovadora Nacional/ARENA, y compris dans les dernières élections réalisées sous la dictature, en 1978¹¹.

Ces appuis diminuèrent, au début tout doucement, ensuite à un rythme plus rapide, pour s'évaporer presque complètement dans l'été chaud de l'amnistie, entre 1979 et 1980. Quant à la dictature, la phrase-synthèse plus inspirée, et extrêmement emblématique, fut formulée par Leonel Brizola, dans une tirade *anthropophagique*¹² de 1980, immédiatement après son retour d'exil : le peuple brésilien avait mangé la dictature, l'avait mâchée très lentement, engloutie, digérée, et s'apprêtait désormais à l'expulser par les voies naturelles.

⁹ Il n'y a, malheureusement, qu'un seul travail académique sur ce sujet, et non publié, ce qui est symptomatique : Aline Alves Presot, 2004.

¹⁰ Cf. Janaína Martins Cordeiro qui, dans une recherche en cours pour sa thèse de doctorat sur les célébrations du 150^e anniversaire de l'Indépendance, en 1972, trouva, dans des recherches de l'IBOPE sur la ville de São Paulo et l'intérieur, des indices d'approbation de 84% pour le général.

¹¹ Cf. Lucia Grinberg, 2009.

¹² Cette expression se réfère au mouvement "anthropophagique" lancé en 1922 par Oswald de Andrade dans le cadre du mouvement moderniste brésilien. Il s'agissait, pour l'essentiel, de « manger » différentes influences, y compris étrangères, et de les synthétiser dans des formulations authentiquement brésiliennes.

En d'autres termes, le peuple avait vaincu la *dictature militaire*, qui d'ailleurs avait été l'œuvre de quelques militaires exaltés, les noyaux sincères, mais radicaux¹³. Dictature militaire : le terme fut introduit dès 1964¹⁴, se développa, s'établit comme sens commun, s'adaptant comme un gant à une société qui voulait s'auto-absoudre de toute complicité avec un régime considéré maintenant, à la fin des années 1970, comme abominable.

Crise d'identité, mémoire courte ? Une fois de plus, la réponse est négative.

Dans l'histoire contemporaine, d'autres sociétés, connues pour leur dévotion à l'Histoire et à l'exercice de la mémoire, face à des défis similaires se comportèrent de manière analogue : il suffit de penser, par exemple, à la France après la Deuxième Guerre mondiale (par rapport à l'expérience du gouvernement collaborationniste de Vichy) ; à l'Allemagne après la défaite, en 1945 (à propos de l'appui de la société au nazisme) ; à l'Union Soviétique post-déstalinisation (à propos de Staline et du stalinisme).

Les souvenirs gênants, pour des personnes, des groupes sociaux ou des sociétés entières, sont souvent mis entre parenthèses, dans l'attente, pour les analyser, d'un meilleur moment ou du jour de Saint Jamais.

*Le silence sur les propositions révolutionnaires de gauche entre 1966 et 1973*¹⁵

¹³ Expression très souvent utilisée par l'un des principaux chroniqueurs politiques de l'époque de la dictature, Carlos Castello Branco, éditorialiste du *Jornal do Brasil*, qui appelait ainsi *en langage gothique*, caractéristique, le milieu de la sécurité, ou du renseignement, où figuraient les tortionnaires. Une sélection de chroniques de cet auteur fut réunie plus tard dans des livres qui constituent une sources importante pour l'histoire politique de la dictature.

¹⁴ J'ai utilisé moi-même, et plus d'une fois, ce terme, y compris dans le titre d'un livre, contribuant ainsi à consolider une tradition erronée, ce dont je me repens aujourd'hui.

¹⁵ 1966 : défaite du noyau de guerrilla de Caparaó. 1973 : défaite du groupe de guerrilla de Araguaia.

Ces propositions, à vrai dire, avaient commencé à être élaborées déjà avant 1964, dans le contexte de la saga du *réformisme révolutionnaire*¹⁶, qui n'a pas encore été étudiée comme elle le mériterait. Je me réfère aux mouvements sociaux qui se manifestèrent dans une conjoncture effervescente, antérieure au coup d'Etat, autour du programme dit des *réformes de base*.

Ces réformes, si elles avaient été mises en oeuvre, auraient révolutionné la société brésilienne. Les secteurs plus radicaux du mouvement ne se privèrent pas d'affirmer que les réformes se feraient *par la loi ou par la violence* (« *na marra* » *comme on disait alors*). Leonel Brizola, qui était alors un dirigeant nationaliste révolutionnaire, annonçait avec des tons apocalyptiques et énigmatiques, que l'on s'approchait d'un *dénouement* de la crise brésilienne.

Il est nécessaire, à cet égard, d'évoquer le contexte de l'époque, marqué par la Guerre Froide et par la victoire de révolutions armées : Cuba, en 1959 ; l'Algérie, en 1962, sans parler de l'avancée des mouvements de libération nationale en Afrique et en Asie (Guerre du Vietnam). Une phrase de Brecht, *c'était un temps de guerre, un temps sans soleil*, formulée dans les années sombres du nazisme et de la Deuxième Guerre Mondiale, semblait redevenir actuelle, et encourager les adeptes d'affrontements décisifs et violents. Après l'instauration de la dictature, ces perspectives d'affrontement se radicalisèrent encore davantage, se nourrissant d'interprétations élaborées par d'importants penseurs brésiliens comme, entre autres, Celso Furtado, Rui Mauro Marini, Octavio Ianni, Caio Prado Jr. Ils annonçaient tous, avec des nuances spécifiques, des temps d'impasse catastrophique.

¹⁶ Le terme, créé par Carlos Nelson Coutinho, désigne des processus réformistes qui acquièrent une portée de transformation sociale, révolutionnaire. Cf. C.N. Coutinho, 1984.

Sans les réformes, maintenant bloquées par la victoire de la dictature, le pays se transformait en un tonneau de poudre, prêt à exploser. Le nouveau régime politique ne parviendrait pas à ouvrir des perspectives de développement. La société était paralysée, prise par *l'utopie de l'impasse*¹⁷.

Dans le cadre de la défaite démoralisante de 1964, les principaux courants, dirigeants et traditions des gauches brésiliennes se replièrent, abasourdis. Le travaillisme (PTB) et le communisme (PCB) s'effondrèrent comme propositions politiques. Se développèrent et se renforcèrent alors les organisations et les partis révolutionnaires favorables à la lutte armée, que les circonstances avaient imposée, selon eux, comme alternative inévitable. Mais ils ne voulaient pas seulement vaincre la dictature. Ils aspiraient à détruire le capitalisme comme système. Ils établissaient, d'ailleurs, une connexion intime et indissociable entre dictature et capitalisme. Le capitalisme n'existerait plus sans la dictature. La dictature était la garantie du capitalisme. Comme des frères siamois. La destruction de l'une signifierait la mort de l'autre. Le reste, c'était des *illusions de classe*, pour reprendre le jargon de l'époque. Furent alors élaborés des projets audacieux, mis en œuvre par des guerrillas urbaines et des foyers de guerrilla rurale.

Cependant, à la surprise des révolutionnaires, la société n'accompagna pas cette geste épique, qui fut massacrée par la police politique sous les regards complaisants ou indifférents des grandes majorités.

Il y eut alors, à partir de 1974, une douloureuse et pénible révision critique, suite à quoi, dans le contexte de la lutte pour l'Amnistie, dans la seconde moitié des années 1970, une grande métamorphose eut lieu : les projets révolutionnaires vaincus se transformèrent en

¹⁷ Cf. Celso Furtado, 1966; Ruy Mauro Marini, 1969; Octavio Ianni, 1968; Caio Prado Jr. 1966. L'expression : *utopie de l'impasse* fut utilisée par moi : Daniel Aarão Reis, 1991.

aile extrême de la *résistance démocratique*. Personne, désormais, ne souhaitait participer à, ou faire, une révolution sociale, on voulait seulement instaurer la démocratie, et nombreux furent ceux qui allèrent jusqu'à dire qu'ils luttèrent seulement pour un pays meilleur¹⁸.

Le silence tomba sur la saga révolutionnaire. Elle disparut des radars de la société, enterrée dans la mémoire collective.

Ce triple silence structura un *pacte de société*, rendant ainsi actuelles les formulations d'Ernest Renan, qui affirmait, sans rire, qu'une nation, pour se maintenir, doit se montrer capable de se souvenir de certaines choses et d'en oublier d'autres¹⁹.

Le triple silence permit à l'Amnistie de fonctionner, telle qu'elle avait été approuvée.

La deuxième question est la suivante : la Loi d'Amnistie, ayant été approuvée par un pacte de société, serait-elle susceptible d'éventuelles révisions ?

La réponse est oui, évidemment. Un pacte de société, pour solide qu'il soit, ne configure pas l'interdiction de futures révisions, et ne peut pas non plus être considéré un tabou. Comme une Constitution, comme n'importe quel traité, de tels pactes durent aussi longtemps que durent les volontés et les intérêts qui leur ont donné vie. Quand ces derniers se modifient, le pacte qui en résultait peut se modifier lui aussi. En outre, comme on le sait, la loi d'Amnistie n'est plus vierge depuis longtemps. Elle a été revue et élargie en 1985, 1988 et 2002.

¹⁸ L'expression la plus remarquable de cette formulation a été, entre beaucoup d'autres, l'exposition organisée sous le patronage de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro en 2008, dans la mezzanine du Palais de l'Éducation, à Rio de Janeiro, à l'occasion des commémorations du 40^e anniversaire de 1968. Une belle exposition, qui comprenait des textes et des affiches, et qui ne mentionnait pas une fois le mot *révolution*.

¹⁹ Cf. E. Renan, 1992

D'un autre côté, nos voisins du Cône Sud, qui ont eux-aussi construit et subi des dictatures, ont montré qu'on pouvait réviser les respectives Lois d'Amnistie, comme cela s'est déjà fait en Argentine, au Chili et en Uruguay.

En plus, quand on parle de juger et, éventuellement, condamner les tortionnaires, il faut considérer que d'éminents juristes et dirigeants politiques estiment, non sans raison, et depuis l'époque de la promulgation de la Loi d'Amnistie, que cette loi n'amnistie pas les tortionnaires. Il y a des controverses à ce propos, et, comme on l'a dit, elles vont durer, malgré la récente décision de la Cours Suprême, le Suprême Tribunal Fédéral. Cela n'annule pas l'argument, présenté ci-dessus, selon lequel à un moment donné le silence sur cette question a prévalu. Le silence, toutefois, ne signifie pas nécessairement que les tortionnaires ont été absous ou qu'ils ont été formellement amnistiés.

Il n'est pas possible non plus d'oublier que l'Etat brésilien a souscrit un accord international qui déclare imprescriptible le crime de torture parce qu'il s'agit d'un crime contre l'humanité.

Enfin, un fait politique important : en 2002 ont accédé au pouvoir central, associés au président Lula, des ex-militants des gauches révolutionnaires, avec des idées profondément différentes de celles qu'ils professaient dans les années 1970, mais insatisfaits du silence sur la torture et les tortionnaires.

Tout cela a impulsé des tentatives de remettre en question les silences pactés en 1979, la dernière étant celle formulée par le IIIe Plan National des Droits Humains, qui a fait, et continue de faire, beaucoup de bruit.

Même si je ne suis pas d'accord avec certaines formulations des Ministres Paulo Vanuchi et Tarso Genro, comme on le verra plus loin, je suis d'accord, par contre, sur un point essentiel : il est nécessaire de revoir la Loi d'Amnistie approuvée en 1979, le pacte de

société qui a été son fondement et les silences qu'il impliquait. J'affirme que cette révision pourrait contribuer, selon les arguments que je vais exposer, à créer un pays meilleur et une démocratie plus solide.

Maintenant, il s'agit de savoir si une majorité de la société, aujourd'hui, veut aussi une révision de la Loi d'Amnistie. J'ai de sérieuses doutes à cet égard, vu les réactions suscitées par l'initiative des ministres Vanuchi e Genro, et les suites qu'a connues cette discussion. Toutefois, en tant qu'intellectuel, je n'ai pas à me plier à d'éventuelles majorités. C'est le propre des démocraties que les minorités ne soient pas obligées de se taire devant d'éventuelles majorités. C'est ainsi que les minorités peuvent devenir majorités et les majorités, minorités, ce qui fait partie du jeu démocratique.

Une troisième question qui intéresse est de savoir si un processus de révision de la Loi d'Amnistie permettrait d'approfondir le débat sur la dictature et sur les luttes menées contre elle. Dans le cas d'une réponse positive, serait-ce stimulant et constructif pour la société brésilienne ?

Il est certain que la période de la dictature a été discutée, en particulier dans les cours de sciences humaines des universités publiques brésiennes. Néanmoins, il est tout aussi évident que ces discussions ont été partielles, fragmentées, **spasmodiques**. Est-ce bon pour le pays, pour le futur du pays, pour le futur de la démocratie ? Il y a des controverses à ce propos.

Dans une polémique récente, qui concernait spécifiquement la Loi d'Amnistie, des dirigeants politiques notoires se sont manifestés en sens contraire. Pour eux, l'oubli et le

silence restent la meilleure solution²⁰. Le Tribunal Suprême Fédéral (STF) a décidé lui aussi dans ce sens. Toucher à cette question, sellons certains, équivaudrait à faire *du bruit chez un moribond*.

Je ne suis pas d'accord. Compte tenu des circonstances, je pense que la société pourrait parvenir à une meilleure compréhension d'elle même en discutant le passé. C'est en effet, comme nous le savons, la meilleure manière de penser le présent et de préparer le futur. En fin de comptes, la dictature a duré 15 ans. Je précise que pour moi la dictature s'est terminée en 1979, avec la fin des Actes Institutionnels et le rétablissement des élections, de l'alternance au pouvoir, de la liberté d'organisation syndicale et des partis, de la liberté de la presse. Cette position est toutefois minoritaire. Pour une majorité des chercheurs, la période dictatoriale s'est terminée seulement en 1985 (élection du premier président civil) ou même en 1988 (approbation de la nouvelle Constitution et révocation des législations autoritaires encores existantes). Ces différences sont très symboliques et intéressantes, mais je n'entends pas les discuter ici et maintenant.

Même si l'on s'en tient aux 15 ans que je propose, c'est une durée considérable. Ne serait-il pas intéressant de discuter de manière plus approfondie une dictature qui a été instaurée sans pratiquement tirer un seul coup de fusil et qui s'est retirée dans recevoir pratiquement aucun jet de pierres ?

Je suis convaincu qu'il serait utile d'essayer de mieux comprendre les relations complexes entre la société et la dictature. Son caractère civil-militaire. La participation massive des gens lors de son instauration. La déception postérieure. L'année 1968 et les mythologies associées. L'apogée du dénommé *miracle économique* avec ses ambivalences : années de

²⁰ Se manifestèrent, entre beaucoup d'autres, Arthur Virgílio et Alfredo Sirkis, dirigeants, respectivement, du PSDB (Parti social-démocrate brésilien) et du Parti Vert.

plomb, mais aussi années d'*or*. Qu'est-ce qui prévalut, et pour qui ? Le plomb ou l'*or* ? Répression, prospérité, torture, euphorie auto-complaisante, fêtes patriotiques, assassinats, victoires sportives, auto-estime en hausse, misère galopante, inégalités sociales.

L'économie va bien, mais le peuple va mal, aurait dit le général G. Medici, le dictateur le plus sinistre et le plus populaire de toute la période dictatoriale...

Et ensuite, dans la seconde moitié des années 1970, une fois liquidées les alternatives révolutionnaires de gauche, la relance en grand style par le gouvernement Geisel de la culture politique du national-étatisme et la convergence des droites et des gauches modérées, devenues majoritaires, dans le processus qui conduit, enfin, à la restauration de la démocratie.

Dans ces zig-zags et ces métamorphoses, combien de questions ouvertes! Des études pionnières, dont certaines encore en cours, ont déjà mis en évidence **plus que des ambiguïtés**, des ambivalences, des changements de camp inattendus, surprenants. De vénérables institutions sont déjà en train de devenir, ou peuvent devenir, objet d'études historiques, comme, pour rester dans les traditions plus nobles, l'Association Brésilienne de la Presse (ABI), l'Ordre des Avocats du Brésil (OAB), la Conférence Nationale des Evêques Brésiliens (CNBB), l'Académie Brésiliennes des Lettres (ABL), le Conseil Fédéral de Culture (CFC), le Ministère des Affaires Etrangères, les Cours de Maîtrise e de Doctorat des universités, la Presse et les Media. Sans parler des organes de répression, des fêtes patriotiques, des mouvements de droite ...autant d'aires d'étude, inépuisables, dynamiques, pleines de matériaux hautement inflammables, révélatrices d'une nation

impétueuse qui cherchait à tâtons des chemins, à la recherche de la modernisation rêvée et ardemment désirée, et qui, décidément, *allait de l'avant*²¹.

Dans un débat ouvert sur la période dictatoriale il serait également possible de se pencher sur la trajectoire et les luttes des gauches, réformistes et révolutionnaires, sur les succès et les défaites, depuis la période antérieure au coup d'Etat, en passant par l'offensive, vaincue, des gauches révolutionnaires, jusqu'aux articulations et au rassemblement de forces dans les luttes pour la restauration de la démocratie. Là-aussi on est frappé par les métamorphoses, les déplacements de sens et d'accent qui se prolongent jusqu'à nos jours, mais qui ont certainement leurs racines dans la période dictatoriale, et qui, d'une société dont les majorités participèrent activement à la construction de la dictature, en ont fait une autre, aujourd'hui absoute, qui résista toujours, et courageusement, à la dictature.

Dans ce sens, on peut dire que le Projet actuel des Archives Nationales : *Memórias Reveladas* (Mémoires Révélées) devrait avoir un complément : *...et Occultées*, parce que dans ce Projet n'apparaissent pas les rapprochements, les complicités, les soutiens qui proliférèrent dans la société à l'ombre sinistre, dure, mais, pour beaucoup, généreuse, de la dictature. Dans *Memórias Reveladas*, on révèle seulement la *résistance*, un mot presque magique, homogénéisant, une sorte de *passe-partout*, grâce auquel tous les chats deviennent gris²².

²¹ Entre les études déjà réalisées, et sans aucune prétention à l'exhaustivité : Beatriz Kushnir, 2004; Carlos Fico, 2004; Samantha V. Quadrat, 2004; Denise Rollemberg, 2008; Janaína M. Cordeiro, 2009; Adjovanes T.S. de Almeida, 2009; Paulo César Gomes Bezerra, 2010.

²² Notons, au passage, que le programme des Archives Nationales cité, mise à part son importance, est un programme supplémentaire qui s'insère dans un plus large contexte de films, programmes de télévision, livres didactiques, expositions et mémoriaux qui présentent, presque tous, la même ligne d'interprétation.

On assiste, sans aucun doute, à l'élaboration d'une *histoire officielle* de gauche, un genre toujours critiqué par ces mêmes gauches, mais repris maintenant par elles, ou une partie d'entre elles, une fois parvenues au pouvoir.

Il n'y a rien de particulièrement surprenant dans tout cela, vu ce qui s'était déjà passé avec les expériences du *socialisme réellement existant*, mais je ne m'attendais pas à y assister de mon vivant, bien que j'en comprenne la logique sous-jacente et les motivations.

A l'envers de cette histoire officielle, il y a beaucoup d'armoires à ouvrir, et je ne vois pas comment cela pourrait nuire à la santé de la démocratie brésilienne. Plus encore, tout ce débat sur la dictature pourrait offrir l'opportunité d'affronter une autre question, particulièrement sensible et cruciale : celle de la torture comme politique d'Etat.

Sur ce sujet, je ne peux cacher mes divergences avec ce qui est énoncé dans le Plan National des Droits Humains, déjà cité, même si je considère positive la proposition de créer une Commission de Vérité (mieux vaut tard que jamais !) et de rouvrir le débat là-dessus.

Le fait est que, contrairement à ce qu'ont déclaré les ministres Vanuchi et Genro, les pratiques de torture ne furent pas l'œuvre d'une demi-douzaine de brutes, ni des *excès*, comme on les a appelés pudiquement, mais l'expression d'une **politique d'Etat**.

Cette question est profondément inquiétante.

De 1935 à 1979 sont passés 44 ans. Le pays a donc vécu, entre 1935 et 1945 et entre 1964 et 1979, pendant 25 ans, avec la torture comme politique d'Etat. N'est-ce pas le cas de réfléchir sur cela ? Nous savons bien que la torture n'a pas été inventée par les dictatures : c'est une tragique tradition ancestrale, qui a ses racines dans la société coloniale, puis, une fois le pays déjà indépendant, dans la société esclavagiste. Nous savons également que ces pratiques infâmes ont continué après les dictatures, jusqu'à aujourd'hui, largement utilisées par les polices civiles et militaires, par des milices privées de différentes sortes, par des

bandits communs et non communs, et même par les forces armées quand elles *enquêtent* sur des crimes supposés.

Une réalité amère, maudite.

Que serons-nous, alors ? Une nation de tortionnaires et de torturés ? Connue pour exporter des techniques de torture, comme le “pau de arara”?

Les tortures ne continuent-elles à être pratiquées, au moins partiellement, parce que la société, tout simplement, ne discute pas ce problème et n’en fait pas l’objet d’un *grand débat* ?

Il ne s’agit pas seulement de racheter l’humiliation des torturés. La question est plus ample, puisque, comme je l’ai déjà dit, la torture humilie non seulement les torturés, mais la société tout entière **quand elle se tait sur le sujet.**

A partir d’une large discussion sur cette sinistre question, nous pourrions peut-être parvenir au jugement des tortionnaires.

Il y aurait, sur ce point, une avant-dernière question : juger les tortionnaires aujourd’hui ne serait-ce du revanchisme mesquin ?

Puisque je considère que la torture fut une politique d’Etat, la chasse à des *boucs_émissaires* me répugne, y compris parce que ces derniers, une fois immolés, pourraient occulter le débat plus important et décisif, celui sur la torture et son contexte historique, sur la torture comme *politique* socialement acceptée.

Je vois deux hypothèses, deux voies.

L’une est celle d’une Commission de Vérité, sur le modèle de celle qui a existé en Afrique du Sud après l’abandon de l’Apartheid. Les tortionnaires furent alors appelés à se présenter

en public et à confesser leurs crimes et les circonstances dans lesquelles ils furent perpétrés, ayant alors la garantie d'être amnistiés.

L'autre voie est celle du jugement, en garantissant les droits de la défense et du contradictoire, dans une perspective moins de condamner les tortionnaires que d'impulser une *catharsis* de l'opinion publique nationale. S'ils étaient jugés, et éventuellement condamnés, les représentants élus de la nation pourraient ensuite évaluer l'opportunité de les amnistier.

L'objection selon laquelle il faudrait alors juger les *deux côtés*, les tortionnaires et les torturés, n'est pas pertinente. À part le caractère grotesque d'un tel énoncé, il est nécessaire de rappeler que les militants de gauche ont déjà été interrogés, accusés et jugés, ou torturés et assassinés, et que leurs noms figurent dans les procès judiciaires, quand ce n'était pas dans les affiches et les pages des journaux, qui les signalaient à l'exécration publique. De la torture et des tortionnaires, par contre, on ne sait pratiquement rien, mises à part des dénonciations informelles et des listes également informelles qui circulent depuis les années 1970.

Il faut encore ajouter que la torture est un crime contre l'humanité, imprescriptible, et que l'État brésilien a signé un traité international relatif à cette question et ne peut donc pas se soustraire aux responsabilités qu'il a assumées.

J'arrive, enfin, à la dernière question : jusqu'à quel point une révision de la Loi d'Amnistie, dans le contexte d'un large débat national, ne contribuerait-elle pas à promouvoir une ouverture des archives des Forces Armées sur la période de la dictature ?

C'est une question épineuse, car, depuis la restauration de la démocratie, les trois forces armées se sont montrées rétives aux tentatives et aux pressions pour qu'elles livrent ou

ouvrent leurs archives, en particulier celles des services d'information : les archives du Centre d'Information de l'Armée de Terre (CIE), celles de l'Armée de l'Air (CISA) et celles de la Marine (CENIMAR), qui contribuèrent de manière décisive à la défaite des organisations révolutionnaires de gauche, et qui incluaient des équipes d'investigation, d'analyse des informations et de tortionnaires.

Devant ce type d'attitude, la société et les dirigeants politiques ont eu un comportement erratique, mais, de manière générale, marqué par un esprit de conciliation et par la servilité face aux diktats des chefs militaires.

Ainsi, depuis la restauration de la démocratie les gouvernements civils, malgré des différences substantielles entre eux, ont adopté des attitudes équivalentes. Ou indifférents, comme si le problème ne les concernait pas, ou, quand ils l'ont soumis à la discussion, en cédant face au refus des militaires.

Comment expliquer la rigidité des chefs militaires et l'attitude conciliatrice des gouvernements civils ?

Dans le cas des premiers, il s'agit, indiscutablement, de la force des tendances corporatives, qui d'ailleurs, dans la société brésilienne, ne sont pas spécifiques des institutions militaires. Cela, toutefois, ne me semble pas l'aspect essentiel.

L'aspect essentiel est la culture politique qui prévaut dans les Forces Armées, encore marquée par des convictions élaborées dans la période de la Guerre Froide, qui attribuaient aux militaires une fonction de tuteurs de la Nation, gardiens de l'Ordre et de la civilisation chrétienne face au danger communiste.

Depuis la fin du communisme soviétique et des transformations intervenues dans le monde socialiste, les militaires brésiliens vivent une profonde crise d'identité : à quoi servent-ils exactement ? Quelles sont leurs tâches et fonctions dans la Démocratie brésilienne ? Quand

les militaires brésiliens parviendront-ils à se voir comme ils sont réellement : des fonctionnaires publics en uniforme ?

La société brésilienne n'a pas discuté ce problème. Les gouvernements civils et les universités l'effleurent à peine. Le ministère de la Défense est jusqu'à aujourd'hui un simulacre. Son titulaire et les chefs des trois forces apparaissent comme des représentants des militaires auprès des gouvernements et pas comme des ministres des gouvernements. La situation devient pathétique quand le ministre de la Défense, un civil exerçant une fonction civile, lors d'une visite d'inspection à Haiti s'habille en uniforme de bataille comme si c'était un général en campagne. Au-delà du ridicule, atroce, c'est une attitude symbolique.

Des discours et des documents en provenance des forces armées continuent à affirmer qu'en 1964 commença dans le pays une révolution démocratique et non un coup d'Etat qui instaura une dictature.

C'est une situation schizophrénique : d'un côté, la Commission d'Amnistie, organe de l'Etat, demande, au nom de l'Etat, pardon aux torturés pour les torts et les dommages, matériels et moraux, provoqués par les tortures et les tortionnaires, et les indemnise conformément à la Loi. De l'autre, les Forces Armées, institutions de ce même Etat dans lequel les tortures furent pratiquées comme politique d'Etat, vont jusqu'à nier que des tortures aient existé, à l'exception de quelques-unes perpétrées par des individus isolés, exceptions lamentables à la règle générale.

Or, le débat sur la révision de la Loi d'Amnistie pourrait, et devrait, contribuer au questionnement, à la révision et au dépassement de cette culture politique anachronique et délétère qui fait des Forces Armées brésilienne un kyste autoritaire qu'il est nécessaire d'enlever.

J'ai essayé d'indiquer quelques questions polémiques sur la Loi d'Amnistie e sur le débat qu'une nécessaire révision pourrait favoriser.

Ces questions serviront-elles à dévoiler la vérité ?

La recherche de la vérité est un travail incessant, comme celui de Sisyphe. La vérité serait un éclair, selon la belle métaphore de Walter Benjamin, une brève clarté fournie par l'éclair dans un moment de tempête. Elle brille, fugace et éphémère, pour être ensuite engloutie par les ténèbres de la tempête.

Ce qui m'a inspiré dans cet débat est la perspective de ne pas occulter, de ne pas omettre, en ramant, si nécessaire, contre le courant, en ignorant les censures de gauche et de droite, en ayant toujours à l'esprit la belle phrase de Byron : la vérité est toujours étrange. Plus étrange que la fiction²³.

Merci

Daniel Aarão Reis

Indications bibliographiques

Aarão Reis, D. *Ditadura Militar, Esquerdas e sociedade*. Rio de Janeiro, Zahar, 2000.
..... "Ditadura e sociedade: as reconstruções da memória". In Aarão Reis, D., Ridenti, M. e Sá Motta, R. P. (orgs.): *O golpe e a ditadura militar 40 anos depois (1964-2004)*, Bauru, Edusc, 2004, pp 29-52.

....."Anistia, uma revisão", *O Globo*, Rio de Janeiro, 14 de janeiro de 2010, p. 7

.....*A revolução faltou ao encontro*. São Paulo, Brasiliense, 1991

Almeida, A. T.S. *O regime militar em festa – o Sesquicentenário da Independência do Brasil (1972)*. Tese de Doutorado PPGUFRJ, RJ, 2009

Alves, M.M. *Torturas e Torturados*. Rio de Janeiro, Idade Nova, 1966

²³ Truth is always strange, stranger than fiction. In D. Juan, 1823.

Bezerra, P.C.G. *A visão da comunidade de informações sobre a atuação dos bispos católicos na ditadura militar brasileira (1970-1980)*. Dissertação de mestrado apresentada ao Programa de Pós-Graduação em História Social, UFRJ, 2010

Castello Branco, C. *Introdução à revolução de 1964*. Rio de Janeiro, Artenova, 1975, 2 vols.

..... *Os militares no poder*. Rio de Janeiro, Nova Fronteira, 1976

Furtado, C. *Subdesenvolvimento e estagnação na América Latina*. Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 1966

Cordeiro, J.M. *Direitas em Movimento. A Campanha da Mulher pela Democracia e a ditadura no Brasil*, Rio de Janeiro, FGV, 2009

Coutinho, C.N. "A democracia como valor universal". In *A Democracia como valor universal e outros ensaios*. Rio de Janeiro, Salamandra, 1984, pp. 17-48

Fico, C. *Além do golpe. Versões e controvérsias sobre 1964 e a ditadura militar*. Rio de Janeiro, Record, 2004

Gabeira, F. *O que é isso, companheiro?* Rio de Janeiro, Codecri, 1979

Grinberg, L. : *Partido político ou bode expiatório. Um estudo sobre a ARENA (1965-1979)*. Mauad/FAPERJ, Rio de Janeiro, 2009.

Ianni, O. *O colapso do populismo no Brasil*. Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 1968

Kushnir, B. *Cães de Guarda. Jornalistas e censores, do AI-5 à Constituição de 1988*. São Paulo, Boitempo, 2004

Marini, R. M. *Subdesarrollo y revolución*. México, Siglo XXI, 1969

Prado Jr. C. *A revolução brasileira*. São Paulo, Brasiliense, 1966

Pressot, A. A. *As marchas da família com Deus pela liberdade e o golpe de 1964*. Dissertação de Mestrado, apresentada ao Programa de Pós-Graduação em História Social, Universidade Federal do Rio de Janeiro/UFRJ, 2004

Quadrat, S. V. "Muito além das fronteiras". In Daniel Aarão Reis, M. Ridenti e R. Sá Motta. *O golpe e a ditadura militar 40 anos depois (1964-2004)*. Bauru, EDUSC, 2004

Renan, E. *Qu'est-ce qu'une nation?* Paris, Presses Pocket, 1992

Rolleberg, D. "Memória, opinião e cultura política: a Ordem dos Advogados do Brasil sob a ditadura (1964-1974)". In Daniel Aarão Reis e Denis Rolland (orgs.): *Modernidades Alternativas*, Rio de Janeiro, FGV, 2008, pp 57-96